

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences : Marie-France Lapierre, présidente
Marc-André Ouellette, vice-président
Gaëtan Desrochers, conseiller
Robert Joncas, conseiller
Roger Hébert, conseiller
Sonia Thibeault, conseillère
Trish Kolber, conseillère

Participaient aussi :
Bertrand Dupain, directeur général
Caroline Picard, directrice générale adjointe
Sylvain Allison, secrétaire trésorier
Pascale Cyr, coordonnatrice du secteur des Relations publiques

Absence (s) : Sans objet

Secrétaire : Hélène Rivest

La présidente, Marie-France Lapierre, assume la présidence de l'assemblée.

La présidente souhaite la bienvenue au public.

1. Ouverture de la réunion publique

Résolution P-1756-06-2017

Que le Conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion à 17 h 07.

Proposée par : Roger Hébert

Adoptée à l'unanimité

2. Lecture de la vision et de la mission

Roger Hébert procède à la lecture de la vision et de la mission.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution P-1757-06-2017

Que le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par : Sonia Thibeault

Adoptée à l'unanimité

4. Résolution en bloc

Sans objet

5. Suivi du Conseil d'administration

Sans objet

6. Secteur de la direction générale

A) Éducation

6.1. Utilisation de l'Annexe Henderson

Le directeur général présente ce point. Quelle que soit l'option choisie par le conseil d'administration, l'Annexe Henderson sera en mesure de répondre aux besoins des élèves. Il souligne avoir reçu des enseignants, aujourd'hui, 19 juin, à 15 h, de leur préférence quant à l'utilisation de l'Annexe Henderson.

Marc-André Ouellette se joint à la réunion à 17 h 15.

Résolution P-1758-06-2017

ATTENDU QUE l'École élémentaire Rose-des-vents est surpeuplée depuis 2005 et que le site sur lequel elle est située ne peut plus accommoder davantage d'élèves au palier élémentaire ;
ATTENDU QUE le CSFCB a besoin de plus d'espace par élève à l'École élémentaire Rose-des-vents en raison de la restauration des clauses à partir de septembre 2017 ;
ATTENDU QUE le problème de surpeuplement à l'École Rose-des-vents affecte et affectera la qualité d'éducation offerte à l'École secondaire Jules-Verne ;
ATTENDU QUE le CSFCB cherche depuis au moins 2001, un autre site à l'ouest de la rue Main et, depuis 2009, deux autres sites à l'ouest de la rue Main pour remplacer l'École Rose-des-vents ;
ATTENDU QUE le CSFCB cherche, depuis au moins 2009, des solutions temporaires pour composer avec le surpeuplement de l'École Rose-des-vents ;
ATTENDU QUE le CSFCB ne peut pas offrir une éducation élémentaire à l'ouest de la rue Main véritablement équivalente à celle qui est offerte à la majorité anglophone ;
ATTENDU QUE deux jugements ont été prononcés par rapport au manque d'équivalence à l'École Rose-des-vents (et qui ne font pas l'objet d'un appel) ;
ATTENDU QUE l'Annexe Henderson est la seule école offerte par le Vancouver School Board (VSB) pour aider le CSF à contrer, temporairement, le surpeuplement à l'École Rose-des-vents ;
ATTENDU QUE l'Annexe Henderson, un immeuble construit pour accommoder une école primaire (M à 3), est située au 801, 54e Avenue Est, à 800 mètres à l'est de la rue Main ;
ATTENDU QUE les installations de l'Annexe Henderson sont suffisamment appropriées pour servir de solution temporaire pour certains élèves qui fréquenteraient autrement le site actuel de l'École Rose-des-vents en attendant que le CSFCB construise deux nouvelles écoles à l'ouest de la rue Main ;
ATTENDU QUE le CSFCB a mené un processus ouvert et transparent pour recueillir les préférences de parents actuels et potentiels par rapport à l'organisation scolaire à l'Annexe Henderson ;
ATTENDU QUE le CSFCB agit dans le meilleur intérêt de tous les parents éligibles à envoyer leurs enfants dans une école du CSFCB à l'ouest de la rue Main ;

IL EST RÉSOLU QUE :

le conseil d'administration approuve l'implémentation progressive d'un programme de M à 6 à l'annexe Henderson dès septembre 2017 tel qu'indiqué dans le scénario #1 de la consultation.

Proposée par : Trish Kolber

Adoptée à l'unanimité

7. Secteur du secrétaire trésorier

Sans objet

8. Secteur de la gouvernance

Sans objet

9. Divers
Sans objet

10. Questions du public
Sans objet

11. Levée de la réunion

Résolution P- P-1759-06-2017

Que le Conseil d'administration approuve la levée de la réunion à 17 h 30.

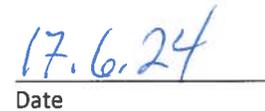
Proposée par : Marc-André Ouellette

Adoptée à l'unanimité

ADOPTÉ LE 24 JUIN 2017


Présidente


Secrétaire trésorier


Date